

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Joliette tenue mercredi le 5 février 2020 à 9 h au lieu habituel des rencontres, 632, rue De Lanaudière à Joliette, à laquelle étaient présents :

Monsieur Yves Liard, maire suppléant de Joliette, Monsieur Robert Bibeau, maire de Saint-Charles-Borromée et Madame Céline Geoffroy, mairesse de Notre-Dame-de-Lourdes formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Bellemare, préfet et maire de Saint-Paul.

Était également présent, Monsieur Denis Savard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Joliette.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant atteint, l'assemblée est ouverte à 9 h.

**CA015-02-2020 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Céline Geoffroy, appuyée par M. Yves Liard et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la rencontre
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2019 et de la séance ordinaire du 16 janvier 2020
4. ADMINISTRATION
5. RESSOURCES HUMAINES
6. AMÉNAGEMENT
7. TRANSPORT
  - 7.1 Fin de l'appel d'offres – fourniture de service de transport de personnes par taxis réguliers et adaptés
8. Varia
9. Questions du public
10. Levée de la rencontre

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

CA016-02-2020 **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2020**

Il est proposé par Mme Céline Geoffroy, appuyée par M. Robert Bibeau et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2019 et le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2020 soient adoptés comme présentés.

**4. ADMINISTRATION**

**5. RESSOURCES HUMAINES**

**6. AMÉNAGEMENT**

**7. TRANSPORT**

CA017-02-2020 **7.1 FIN DE L'APPEL D'OFFRES – FOURNITURE DE SERVICE DE TRANSPORT DE PERSONNES PAR TAXIS RÉGULIERS ET ADAPTÉS**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette a publié à deux reprises sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la fourniture de service de transport de personnes par taxis et taxis adaptés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette n'a reçu aucune soumission suite aux deux appels d'offres.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par Mme Céline Geoffroy et unanimement résolu :

De mettre fin au processus d'appel d'offres pour la fourniture de service de transport de personnes par taxis adaptés et réguliers.

**8. VARIA**

Aucun point supplémentaire n'est ajouté.

**9. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée.

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE**

**CA018-02-2020 10. LEVÉE DE LA RENCONTRE**

Il est proposé par Mme Céline Geoffroy, appuyée par M. Alain Beaudry et unanimement résolu que la rencontre soit levée à 10 h 30.



---

Alain Bellemare, préfet



---

Denis Savard  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim